

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie.  
\*\*\*\*\*  
MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DU SUIVI DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE  
DE BASE  
\*\*\*\*\*  
SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES  
AGREMENTS  
\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF BASIC EDUCATION  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF PRIVATE BASIC EDUCATION  
\*\*\*\*\*  
SUB-DEPARTMENT OF REGULATION AND  
AUTHORIZATIONS  
\*\*\*\*\*

DECISION N° 456/18/14 /D//MINEDUB/SG/DSEPB/SDRA du 04 AOUT 2021  
portant fermeture de certains établissements clandestins de l'Enseignement Privé de  
Base dans les Régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,**

Vu la Constitution;  
Vu la Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun;  
Vu la Loi n° 2004 / 022 du 22 Juillet 2004 fixant les règles relatives à l'Organisation et au Fonctionnement de  
l'Enseignement Privé au Cameroun ;  
Vu le Décret n° 2008/3043 du 15 décembre 2008 fixant les modalités d'Organisation et de Fonctionnement de  
l'Enseignement Privé au Cameroun ;  
Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;  
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;

Considérant les manquements graves constatés à l'occasion de la mission de lutte contre les établissements  
clandestins en mai 2021 par la Direction du Suivi de l'Enseignement Privé de Base;

Considérant les listes des écoles clandestines de la Délégation Régionale du Centre, de l'Ouest et du Secrétariat à  
l'Éducation de l'Enseignement Privé Laïc du Littoral;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** sont fermés à compter de la date de signature de la présente Décision, les  
établissements scolaires de l'Enseignement Privé de Base ci-après :

REGION DU CENTRE			
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA			
ARRONDISSEMENT DE MBANDJOCK			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	LOCALISATION	MOTIF ET OBSERVATION
1	GSB « ANGLO SAXON » BILINGUAL	MBANDJOCK	Défaut d'Arrêtés de création et d'ouverture.
DEPARTEMENT DE LA LEKIE			
ARRONDISSEMENT DE LOBO			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	LOCALISATION	MOTIF ET OBSERVATION
2	GSB « SOURCE DE VIE »	OZOM I	Défaut d'Arrêtés de création et d'ouverture.
3	GSB « SHILOH »	OZOM I	Défaut d'Arrêtés de création et d'ouverture.
4	GSB « LA LUCIOLE »	OZOM I	Défaut d'Arrêtés de création et d'ouverture.
5	GSB « GREAT SCHOLAR »	OZOM I	Défaut d'Arrêtés de création et d'ouverture.
6	GSB « AVENIR »	LOBO CENTRE	Défaut d'Arrêtés de création et d'ouverture.
7	GSB « EAGLES »	OZOM I	Défaut d'Arrêtés de création et d'ouverture.
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU			
ARRONDISSEMENT DE BAFIA			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	LOCALISATION	MOTIF ET OBSERVATION
8	COMPLEXE ANGLO -SAXON BAFIA	BAFIA	Défaut d'Arrêtés de création et d'ouverture.

